

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

	PAGES
Les écoles acadiennes de l'Île du Prince-Edouard J.-H. Blanchard	129
Le Canada et l'impérialisme militaire Adélarde Leduc	132
Cette guerre a-t-elle étouffé la poésie ! . . . J.-Albert Savignac	139
"Fleurs de lys": Une lettre de M. Léon Lorrain Léon Lorrain	141
Pierre Le Moyne d'Iberville Fr. Elie	143
La survivance française Joseph-D. de Grandpré	151
Choses d'Abitibi Abbé Ernest Lalonde	152
Livres de chez nous C. H. et E. B.	153

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Pour l'individu et pour la race Arthur Gagnon	155
Tableau d'honneur des organisateurs permanents J.-Arthur Dubé	157
Bilan du mois de mars 1918 Arthur Gagnon	158

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal

Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous.

Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois. — Les abonnements partent invariablement du 1er janvier. — Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 5 sous en timbres-poste.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier: Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général: VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général: V.-E. BEAUPRÉ, I.C., professeur, 676, rue Saint-André.

2e Vice-président général: J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

Secrétaire général: GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

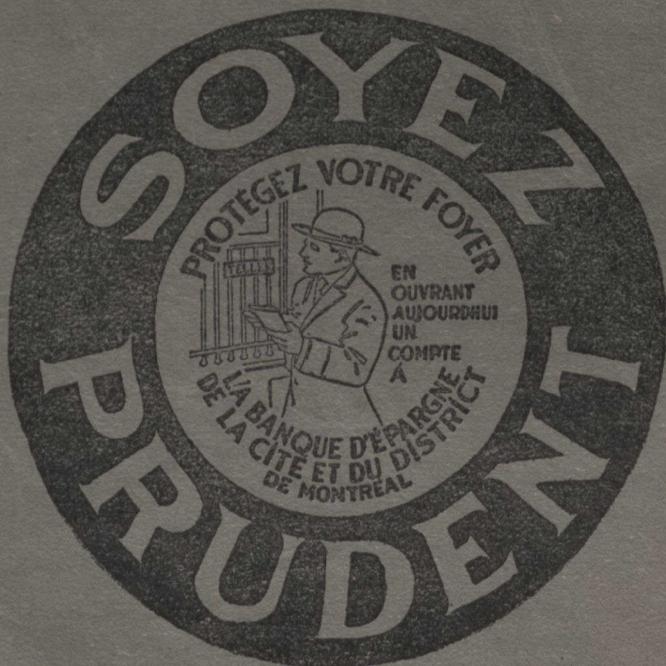
Trésorier général: JOSEPH HURTUBISE, courtier, 2, place d'Armes.

Directeurs: L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville; — E.-P. LACHAPELLE, D. M., 267 ouest, rue Prince-Arthur; — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes; — VICTOR DONÉ, professeur, 214, rue Berri; — J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes; — OMER HÉROUX, journaliste, 43, rue Saint-Vincent; — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue Saint-Jacques.

Chef du Secrétariat: EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

Sous-chef du Secrétariat: JOSEPH DURAND, bureau I, Monument national.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ: Caisse Nationale d'Economie — Caisse de Remboursement — Compagnie du Monument national — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 15

MONTRÉAL, MAI 1918

No 5

LES ÉCOLES ACADIENNES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Pour se faire une juste idée de la situation actuelle des écoles acadiennes de l'Île du Prince-Édouard, il faut tout d'abord connaître un peu la situation générale des Acadiens de cette petite province.

D'après le recensement de 1911, la population de l'Île du Prince-Édouard s'élevait à 93 000 âmes. Sur ce nombre, 13 000 étaient Acadiens. Ces Acadiens se trouvent à peu près tous groupés dans sept paroisses, communément désignées "les paroisses acadiennes". Ces paroisses sont presque totalement françaises. En outre de ces sept paroisses, les nôtres forment à peu près la moitié de la population des paroisses de Summerside et de Hope-River. Il y a aussi des groupes d'Acadiens à Charlottetown et à la Nouvelle-Acadie. Presque la moitié de la paroisse de Rollo-Bay est aussi d'origine acadienne, mais ce petit groupe étant isolé au milieu d'éléments étrangers, on n'y parle presque plus le français; c'est un petit contingent perdu pour nous. Nous pouvons ajouter que, exception faite de ce dernier groupe, nos gens parlent le français à l'exclusion de l'anglais, en famille et dans leurs relations sociales. Autre détail à noter : la plupart de nos Acadiens sont occupés à l'agriculture. Jusqu'à présent, nous sommes restés presque sans représentation dans les professions libérales et dans le commerce.

Les écoles de l'Île du Prince-Édouard sont organisées d'après un acte de la législature provinciale adopté en 1877. Cet acte qui n'a subi à peu près aucune modification notable depuis son adoption, ne faisait nullement mention du français. Toutes nos écoles devaient être anglaises et neutres, — c'est-à-dire protestantes, — dans l'intention des législateurs de l'époque. Il nous fait plaisir de dire que ces prévisions ont été plus ou moins déjouées dans nos paroisses.

Selon cet acte de 1877, toutes les écoles dépendent du Bureau d'Éducation qui, de fait, se trouve être le gouvernement provincial, avec le Surintendant d'Éducation (nommé par le gouvernement), comme secrétaire. Les écoles sont sous la direction générale de celui-ci et sont admi-

nistrées directement par une commission locale de trois syndics élus par les contribuables. Dans nos paroisses, les districts d'école étant presque exclusivement français, les syndics choisis sont français, et ainsi nous pouvons donner une direction plus ou moins française à nos écoles.

Mais il y a plus. Quoique nous ayons dit plus haut que l'acte de 1877 ne fasse pas mention du français, nous jouissons toutefois, depuis cette date, de plusieurs concessions, des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir.

En 1891, on nous accorda le droit de faire usage de la série de livres de lecture Montpetit. Nos écoles ont beaucoup profité, de ces livres ; mais il y a deux ans, ne pouvant plus nous procurer cette série, nous nous sommes vus obligés de faire adapter la nouvelle série qui venait d'être rédigée pour les écoles françaises de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Cette série ne vaut pas l'autre, mais toutefois nous en sommes passablement contents.

En 1892, le gouvernement faisait un pas de plus en avant, en nous donnant un inspecteur acadien pour surveiller l'enseignement du français dans nos écoles. Un inspecteur anglais et protestant visitait encore nos écoles pour les autres matières du programme ; mais aujourd'hui nous pouvons dire que le double inspectorat est aboli et que, depuis 1911, nos écoles ne reçoivent que la visite de l'inspecteur acadien. Etant donnés ces avantages et le fait que nos écoles sont sous la surveillance immédiate de syndics acadiens, nous n'avons peut-être pas trop à nous plaindre.

Il y a dans cette petite province, sur un total de 478 écoles publiques, quarante-quatre écoles françaises, dites *écoles acadiennes*, où le français est enseigné, à peu d'exceptions près, par des instituteurs ou des institutrices de notre nationalité.

Sur ce nombre, trente-deux sont des écoles primaires d'un département, neuf des écoles graduées ou deux ou trois départements, et trois des écoles supérieures dites "écoles de grammaire", formant en tout 60 départements. Dans ces écoles 1 650 élèves reçoivent un enseignement primaire en langue française.

Le programme du cours français se borne à l'enseignement de la lecture, de la grammaire française et de la rédaction. De plus, les élèves sont initiés, au moyen de la langue française, aux premières notions d'arithmétique et de géographie.

Le jeune élève, en arrivant à l'école, doit d'abord apprendre à lire le français. Au bout de la première année, généralement, il doit commencer l'étude de la langue anglaise, et ensuite jusqu'à la fin de son cours, l'élève apprendra concurremment les deux langues. D'ordinaire, la séance de l'avant-midi est consacrée à l'étude du français, et celle de l'après-midi à l'anglais.

Toutes nos écoles sont dirigées par des instituteurs et institutrices laïques, munis de brevets de l'École normale de Charlottetown. Quant à leur formation pédagogique, elle laisse beaucoup à désirer. Le collège du Prince-de-Galles, de Charlottetown, qui est aussi l'École normale de la province et la seule institution octroyant les brevets d'instituteur, ne donne qu'un cours très élémentaire de français. Tout normalien est tenu de suivre ces cours de français. Le directeur est acadien, mais l'enseignement se fait en anglais ; ainsi les instituteurs et institutrices acadiens ne reçoivent pas la formation française nécessaire pour bien enseigner la langue française dans nos écoles.

Aujourd'hui, nos plus grandes difficultés nous viennent de la pénurie d'instituteurs formés et exercés à la pratique d'un programme vraiment bilingue. Nous n'avons pas assez d'instituteurs acadiens compétents pour pouvoir élever le niveau de l'éducation chez nous. *Il y a même quelques-unes de nos écoles qui sont sous la direction de maîtres qui ne connaissent pas le français.* Nous sommes heureux de pouvoir dire, cependant, qu'il y a amélioration sous ce rapport. Un des facteurs les plus puissants que nous ayons à l'oeuvre pour l'avancement de nos écoles est l'Association des Instituteurs Acadiens, formée en 1893. Cette association, fondée par un petit groupe de patriotes, a tenu des congrès pédagogiques chaque année, depuis sa fondation. L'été prochain, au mois d'août, doit avoir lieu à Rustico, — la plus ancienne de nos paroisses, — notre vingt-cinquième congrès. Tous nos instituteurs et institutrices acadiens y assistent. Le clergé acadien se fait toujours un devoir d'y être bien représenté. Ces congrès ont fait un bien immense et, nous ne craignons pas de le dire, ont opéré un réveil national parmi la population acadienne. L'avenir nous paraît plus rassurant après ces congrès.

Quant à cet avenir, il faut dire que nous ne le voyons pas des plus brillants, mais nous gardons une ferme espérance. Nous sommes une bien petite minorité; nous ne sommes pas riches; nos hommes instruits sont peu nombreux; nos gens ne semblent pas apprécier à sa juste valeur l'avantage d'une bonne instruction avancée; l'apathie est encore notre grand défaut; en somme, il n'y a pas assez d'ambition et de fierté de race. Mais d'autre part, nous avons à notre tête le noble clergé acadien qui ne compte pas ses peines pour faire triompher notre cause; nous avons un corps enseignant très enthousiaste et entreprenant. La vaillante Société Mutuelle de l'Assomption seconde tous nos efforts, nos gens s'éveillent peu à peu, et pourvu que nos esprits dirigeants fassent leur devoir et se montrent dignes des ancêtres, nous croyons que l'avenir réserve de beaux jours pour la belle langue française, dans la minuscule province de l'Île du Prince-Edouard.

J.-H. BLANCHARD

Charlottetown, I.-P.-E., ce 19 avril 1918.

LE CANADA ET L'IMPÉRIALISME MILITAIRE

Nos hommes d'Etat, gouverneurs, ministres et députés, sous les différents régimes constitutionnels, depuis la Cession jusqu'à la Confédération, nous ont appris, avons-nous vu, que notre seul devoir était de garder et de préserver les frontières du Canada avec l'appui de l'Angleterre. Si l'on réfléchit sur les actes de 1868, de 1883 et de 1904, nous répudions les assertions de nos impérialistes qui veulent nous faire assumer de nouvelles obligations en faveur de l'Empire, dût la patrie canadienne y trouver sa perte.

Lois de 1868 et de 1883. — Après la Confédération, le gouvernement conservateur se met en mesure d'exécuter le traité conclu entre le Canada et les autorités britanniques au sujet de la défense du pays, et en 1868, il présente une nouvelle loi de la milice. L'article 61 de cette loi dit : "Sa Majesté pourra appeler en tout ou en partie la milice au service actif, dans ou hors la Puissance, lorsque la chose sera en aucun temps jugée à propos en conséquence de guerre, invasion ou insurrection ou d'appréhension d'aucun de ces dangers."

Ce cabinet avait commis l'imprudence de retrancher les mots "*contigus à la province*", compris dans les lois de 1855 et de 1863. On ne prévoyait pas alors qu'un cabinet impérialiste profiterait de cette imprudence et livrerait le pays à la banqueroute, en le grevant d'une loi de conscription; car on n'avait en vue que la défense de nos frontières et l'on n'ambitionnait aucunement de coopérer aux guerres que l'Angleterre aurait à livrer aux puissances d'Europe ou d'Asie. En cela McDonald, en 1884, lors de la guerre du Soudan, et sir Alexandre Campbell, en 1887, lors de la première conférence coloniale, nous donnent tous deux raison, ainsi qu'on le verra plus loin.

Passons vite sur la loi de la milice de 1883, qui n'est qu'une refonte des lois antérieures, pour arriver à la guerre du Soudan.

Interprétation de ces différentes lois. — Pendant la guerre du Soudan, en 1884, les hommes d'Etat britanniques demandent des secours aux Canadiens. Sir John MacDonald refuse en disant que "le gouvernement est prêt à approuver le recrutement au Canada pour service en Egypte, ou ailleurs. Ces forces devront être enrôlées spécialement sous l'autorité de l'*Imperial Army Discipline Act* et tirées de divers bataillons locaux, la dépense devant être tout entière supportée par l'Échiquier impérial".

N'est-il pas juste d'affirmer que, même après la loi de 1868, notre devoir national nous défendait toute dépense pour soutenir l'Angleterre dans ses guerres ?

Sir Alexandre Campbell n'est pas d'un autre avis. A la séance du 22 avril de la première Conférence coloniale, il fit un excellent exposé de l'entente conclue par l'Angleterre et le Canada en 1865, quant à la protection de notre territoire. " Le gouvernement britannique, dit-il, convint alors de se charger de la défense navale du Canada et les autorités canadiennes se chargèrent de la défense territoriale de la colonie. *C'est sur cette base que la Confédération de toutes les provinces fut complétée.* Les troupes de Sa Majesté devaient être retirées et le gouvernement local ne se chargeait que de la défense du territoire. "

En 1896, le colonel Nathan, secrétaire du *Colonial Defence Committee* opine dans le même sens. " L'Amirauté, dit-il, a accepté la responsabilité de protéger toutes les terres britanniques en dehors du Royaume contre les invasions d'outremer. En 1902, le *War Office* est également de cet avis, s'il faut en croire le rapport du colonel Altham.

• • •

Guerre d'Afrique-Sud. — Aux déclarations des hommes d'Etat du passé, ajoutons-en quelques-unes, venant de ceux qui dirigent encore la politique de ce pays. Chamberlain suscite les offres de contribution des colonies autonomes, lors de la malheureuse guerre du Transvaal, en 1899. Le gouvernement canadien fait mine de résister. Sir Wilfrid Laurier envoie au *Globe* du 4 octobre 1899, cette déclaration qu'il avait lui-même dictée dans son cabinet à Ottawa : " Suivant mon interprétation de la loi de la Milice, dit-il, et je puis dire que j'ai quelque peu étudié ce point récemment, nos volontaires sont enrôlés pour servir à la défense du Dominion. Ils forment des troupes canadiennes destinées à combattre pour la défense du Canada. " Et plus loin : " Quant à la question d'offrir un régiment au nom du Canada, le cabinet ne l'a pas discutée à cause des raisons que je vous ai indiquées et que comprendront, je crois, tous ceux qui comprennent les lois *constitutionnelles qui déterminent cette question.* " Avons-nous démontré autre chose, au cours de cette étude ? Par malheur, la tempête que firent certains Loyalistes obligea sir Wilfrid à changer son attitude et, avec l'aide de l'honorable Israël Tarte, il fit envoyer un contingent, puis deux, mais après avoir eu la précaution d'insérer une clause par laquelle on demandait aux futurs parlements de ne pas se servir de cette loi en faveur de l'Angleterre. La porte s'entrou-

vrait devant l'impérialisme. Depuis 1899, la porte est enlevée complètement et nous voilà lancés dans toutes les guerres " justes ou injustes " de l'Angleterre. L'heure est trop grave pour rechercher les responsables. *Rouges* et *bleus* ont rivalisé de zèle à l'égard de l'Angleterre, depuis ce temps-là. Mais, est-ce par réaction ? il y eut un regain de nationalisme de 1902 à 1908. Sir Wilfrid Laurier devint l'idole de son peuple au moment où il se montra nationaliste par son attitude en Angleterre, lors des conférences coloniales de 1902 et 1907 ; mais sir Wilfrid ne joue pas toujours sur la même corde de son merveilleux instrument. Il veut satisfaire tout le monde ; son dernier manifeste en est la preuve. Redevenu impérialiste en 1909, il l'est encore.

La loi de la Milice de 1904 votée à une époque où tout le monde voulait être nationaliste, et avec raison, dit entre autres choses : " Art. 69.— Le gouverneur en Conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice en service actif partout dans le Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque temps que ce soit où il paraît à propos de le faire en raison de circonstances critiques.

Le chef de l'Opposition, le premier ministre actuel, demande au ministre de la Milice pourquoi il tient à modifier le texte de la loi. Voici sa réponse : Ces mots " pour la défense du Canada " sont introduits afin d'établir *sans ambiguïté* que la milice ne peut être appelée à servir en dehors du territoire pour d'autre objet que celui de la défense du Canada. "

Je crois avoir suffisamment démontré quelle est la part respective de l'Angleterre et du Canada dans la défense de notre pays. Nous n'avons aucune obligation d'aider l'Angleterre dans aucune de ses guerres, ainsi que le prétend la nouvelle école impérialiste. L'un des chefs de cette école, M. Laurier, dit : " Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre. " Je réponds avec le duc de Newcastle : quand le Canada est en guerre, l'Angleterre est en guerre.

* * *

Qu'on ne prétexte pas la grandeur du cataclysme actuel pour prétendre que nous devons prendre part à cette guerre, comme possession de l'Angleterre. Certes, je ne suis pas de ceux qui croient que nous devrions rester indifférents à cette guerre ; mais j'ai eru et je crois encore qu'il est possible d'apporter à la cause des alliés, — je ne dis pas à l'Angleterre, — un appui juste et raisonnable, proportionné à nos forces, sans faire pour cela l'abandon des principes qui nous ont toujours guidés

depuis 1777 jusqu'à la guerre d'Afrique. Le Canada vaut bien la Serbie, la Roumanie ou la Bulgarie. Ces pays ont pris part à la guerre en tant qu'Etats indépendants. Que n'avons-nous fait de même ? Et nous sommes un Etat jouissant véritablement de l'indépendance, si j'en crois May, sir Frederick Pollock, Balfour et Chamberlain.

Dès 1861, sir Erskine May, un juriste éminent, déclarait que, lorsque l'évolution du droit colonial aurait atteint son terme normal, " Les Etats coloniaux, tout en reconnaissant la souveraineté honorifique de l'Angleterre, et pleinement armés pour assurer leur propre défense aussi bien contre elle que contre les autres nations, ne feront plus partie des dépendances de l'Empire britannique. "

Le traité de 1865 et les lois de la milice de 1883 et de 1904 ont poussé le Canada vers l'indépendance prédite par May. Sir Frederick Pollock l'a justement reconnu. " Laissons de côté les conventions, dit-il, et ne regardons qu'aux réalités. Nous constatons que les colonies autonomes sont en fait des royaumes distincts, ayant le même roi que la mère-patrie, mais consentant volontairement d'abroger cette partie de leur pleine autonomie qui touche aux affaires étrangères. La souveraineté britannique est une fiction. Les Etats de l'Empire sont sur un pied de parfaite égalité. "

En 1911, monsieur Balfour disait à ce sujet: " Légalement, le parlement britannique possède la suprématie sur le parlement du Canada et de l'Australie, du Cap et de l'Afrique-Sud, mais en réalité ces parlements sont indépendants, absolument indépendants. " Le grand pontife de l'impérialisme, Chamberlain, ne craignait pas d'ajouter que " Le trône est le seul lien constitutionnel entre les colonies et nous. En toute autre chose, ces grandes communautés autonomes sont aussi indépendantes que nous. "

Le gouvernement impérial votait en 1900 la loi organique du Commonwealth d'Australie. Le ministre des Colonies, monsieur Chamberlain, voulut y apporter quelques modifications, mais les délégués australiens lui firent savoir que si la constitution australienne n'était pas acceptée telle que présentée, ils retourneraient chez eux et que, demain, l'Australie se déclarerait indépendante et se proclamerait la République d'Australie. Chamberlain ne dit rien et le Commonwealth fut approuvé.

Nous sommes donc véritablement indépendants. Ce sol que nous foulons est à nous; les institutions qui font sa beauté et sa richesse méritent de croître et de fleurir dans l'indépendance, parce qu'elles sont nôtres. Nos clochers, " ces voeux impuissants arrêtés dans leur envol par la tyrannie de la matière ", nous délient de l'esclavage volontaire où veulent

nous pousser certains Canadiens. Semblables à ces animaux qui ne peuvent s'élever à une certaine hauteur sans périr, serons-nous des esclaves qui meurent dans l'atmosphère de la liberté?... Plierons-nous le genou devant ce dieu despotique qui a nom l'impérialisme?...

Arrêtons-nous dans cette course vers l'asservissement, si nous voulons rester maîtres de nos destinées. Le *statu quo* politique n'est plus possible, je le sais. Nous avons démoli pour reconstruire. Reconstruirons-nous mieux? C'est le vieil édifice aux trois quarts démoli que j'ai voulu rappeler à votre esprit et à votre coeur, afin que le nouveau contienne autant de droits et de libertés dont nous aurons raison d'être fiers.

* * *

En dépit des ordonnances, contrats, traités, et au mépris de la constitution, nous avons pris part à la guerre que l'Angleterre livre avec ses alliés aux Empires du Centre; continuerons-nous la guerre au préjudice des principes économiques que tout pays doit respecter s'il ne veut aller à la ruine?

Monsieur de Vergennes était si convaincu du peu de fond qu'il y a à faire sur la parole d'un ministre, que, promettant au duc de Manchester quelque chose dont le duc paraissait douter, le ministre, pour le rassurer, lui dit: " Monsieur le duc, vous pouvez m'en croire, je ne parle pas ici en ministre mais en gentilhomme. "

Nous en avons fait assez, et, à mon tour, je vous déclare que " vous pouvez m'en croire, je ne parle pas ici en candidat ni en député, mais en gentilhomme et en patriote. "

Le 7 juin 1917, au Monument national, l'assemblée qui a écouté si attentivement MM. Montpetit, Perrault, Lamarche et David, acclama un voeu lu par le docteur J.-B. Prince, formulé en ces termes: " Nous croyons que tout effort additionnel de la nation doit avoir pour unique objet de réorganiser les forces économiques du pays et d'apporter aux alliés, dont le Canada a épousé la cause et particulièrement à l'Angleterre, les secours de ravitaillement qu'ils réclament avec tant d'instance." Le peuple n'est pas le seul à réclamer la réorganisation des forces économiques de la nation, les hommes politiques des deux continents, de même que leurs économistes, ont écrit et parlé en ce sens.

Relisons ces avertissements que donnait lord Shaughnessy, le 10 mars 1916: " Le Canada a accompli des merveilles jusqu'ici, mais je ne puis croire que la proposition que l'on nous fait de lever 500 000 hommes

soit une proposition *pratique ou possible*. Nous avons tant de choses à faire, des munitions à fabriquer, des terres à cultiver. On nous demande d'aider à nourrir la nation anglaise; enfin, nous avons le problème des finances... En envoyant 500 000 hommes du Canada, nous ferions dans la population ouvrière de ce pays un vide qui pourrait avoir de sérieux résultats."

Lord Shaughnessy pourrait-il nous dire pourquoi il trouve plus pratique aujourd'hui de faire un vide dans la population de ce pays? Est-ce que ce ne serait plutôt pas, par hasard, plus pratique rien que pour lui?...

We know, ajoute sir Edmund Walker, président de la *Canadian Bank of Commerce*, that the future prosperity of the country with its load of war debt, depends upon greater production in the field, the pastures, the forests, the mines, the sea and in the workshop." Et Arthur Richmond Marsh, directeur de l'*Economic World*, expliquant la situation des Etats-Unis au point de vue agricole, constate l'insuffisance de la production américaine même pour ce pays.

Cette réorganisation des forces économiques de la nation est vivement désirée par les ministres anglais eux-mêmes. Ce n'est pas tant des hommes qu'il nous faut, nous répète Bonar Law. D'accord avec son ministre des Finances, Lloyd George, premier ministre d'Angleterre, insiste davantage et dit " que le producteur des vivres est un soldat plus nécessaire que celui qui porte un fusil." Lord Rhondda ainsi que MM. Hanna et Bennett ont fait des déclarations identiques.

Je comprends bien cet appel pressant, désespéré, du brillant professeur de l'université Laval, M. Edouard Montpetit: " Et si nous avons des forces, dit-il, et si nous avons des bras, produisons pour l'amour de Dieu et de l'humanité, produisons pour l'amour de la France, produisons pour l'amour de l'Angleterre "...

Chamfort disait " Il faut recommencer la société humaine, comme Bacon disait qu'il faut recommencer l'entendement humain." Le temps presse chez nous, recommençons au plus tôt la réorganisation des forces économiques de la nation, et pour mieux atteindre ce but, créons des compétences, ainsi que le veut M. Montpetit.

Nos Seigneurs les évêques Bruchési et Gauthier, dans une lettre datée du 10 novembre 1917, lancent le même appel à messieurs les juges du tribunal d'exemption en faveur des étudiants, compétences de demain: " Ces professionnels, que l'Université n'aura pas pu former, manqueront au bien-être de notre population et à la direction du pays."

N'est-il pas temps de dire avec le ministre de l'Agriculture, au parlement de Québec : " Le Canada, qui a déjà fourni 420 000 hommes enrôlés, est rendu à la limite de son effort en hommes et en argent. " C'est par la finance, remarquait M. Bergerec, que les Etats périssent, et c'est par elle que les révolutions débutent, ajoute M. Paul Hamelle.

Quel est l'état de nos finances? La réponse nous est donnée par le directeur du *Statist* de Londres, M. Georges Paish. " Le Canada, dit-il, eu égard à sa population, à son développement actuel, a emprunté au point d'approcher la limite de la sécurité. Il a, à l'heure actuelle, une dette totale d'emprunts publics qui se chiffre à deux milliards et demi. " Cette parole était prononcée à Winnipeg en 1913, avant la déclaration de la guerre. Ajoutons à ce chiffre déjà effrayant les sommes énormes que nous avons englouties dans la guerre à outrance, et il faut conclure que, si l'on tient compte des dettes provinciales et municipales, nous devons bien près de *cinq milliards*.

* * *

Lorsque le train s'éloigne du Chicot pour se rendre à la gare de Saint-Eustache, il m'est arrivé, tout le long de la route, de regarder à ma droite le panorama qui se déroule sous mes yeux. Au couchant, le soleil, dans sa retraite, allume un vaste incendie dont bientôt l'ombre aura raison. Sur ce fond rouge d'or se dessinent çà et là une multitude d'arbres d'espèces et d'attitudes différentes. Les uns altiers et droits semblent des moines en contemplation, les autres aux branches recourbées et tombantes font penser à des vieillards dont les bras sont chargés de bénédictions. Des arbres moyens sont là, dans une attente inquiète, dirait-on, et ce sont les plus nombreux. Imaginez qu'une main irréfléchie oserait mettre la cognée à ces majestueux éléments de nos paysages. Quel aspect auraient ces plaines qui se déroulent depuis les montagnes d'Oka, jusqu'aux Laurentides? Quelle tristesse envelopperait ces pâturages sans frondaisons et sans ombrages?... Ce serait — n'est-il pas vrai? — comme faire tomber les colonnes d'un temple auprès desquelles de pieux travailleurs cherchent le repos dans le calme et le recueillement.

Telle est, me semble-t-il, l'image de notre pauvre pays dans la tourmente qui l'épuise. Cet incendie, c'est le champ de bataille. Ces arbres ne rappellent-ils pas notre clergé, nos pères de famille et nos fils d'âge militaire, ces forces vives de la nation ?

Avec la guerre " jusqu'au bout ", soit par enrôlement volontaire, soit par enrôlement forcé, quel aspect aura demain notre malheureux pays? Toute l'ossature nationale sera rongée par le monstre de la guerre, et la nation périra dans la consommation de ses forces vitales.

“ Le sang crie ”, clament les impérialistes, afin de nous exciter à la tuerie. Oui; mais au Canada, n’oublions pas que le “ cri saigne ”, et ce cri inquiet, désespéré, de tous les nôtres ressemble étrangement à celui qu’échappait le poète Baudelaire, lorsqu’il regardait les corbillards entrer dans son église paroissiale :

Et de longs corbillards, sans tambours, ni musique,
Défilent lentement dans mon âme. *L’Espoir*
Vaincu, pleure : et l’Angoisse atroce, despotique,
Sur mon crâne incliné, plante son drapeau noir.

Malgré la tristesse profonde qui nous atteint comme une marée montante, n’allons pas désespérer; les races faibles seules perdent l’espoir. Nous avons connu sous l’Union des jours plus sombres. Ressaisissons-nous, étudions, agissons, et bientôt, *l’Angoisse atroce, despotique, sera vaincue et l’Espérance, sur nos fronts plus libres, aura planté son drapeau blanc.*

ADÉLARD LEDUC

CETTE GUERRE A-T-ELLE ÉTOUFFÉ LA POÉSIE ?

Nous avons bien l’air d’être en plain matérialisme. En effet, dans le temps présent, toutes les questions se règlent par la force; elles sont dominées, semble-t-il, par la matière. L’esprit lui est asservi. La science a nourri l’ambition de se substituer à la pure nature; et elle est bien près de réussir en créant ce monde artificiel, ce monde de mécanique et d’automates. Depuis déjà pas mal d’années nous nous dirigeons sûrement dans cette voie. Tout devenait truqué et faux en nous et autour de nous. Et la liberté humaine serait sûrement broyée par le sale machinisme, si le ciel n’était d’azur et plein d’espoir.

Mais de même que le soleil prodigue sa chaleur jusqu’à la tanière sombre où se cache le hideux sanglier, ainsi la poésie se révèle partout. C’est qu’elle se trouve partout à l’état permanent, car elle n’est pas comme on le croit bien trop, le cadeau d’une minute merveilleuse; elle n’est pas la coupe d’eau trouvée soudain dans le désert de la vie; elle n’est pas la chanson furtive d’un oiseau du ciel qui vient, à votre oreille, vous en dicter la mélodie. La poésie est le tabernacle de l’âme; elle est sa sauvegarde de tous les instants; elle est son hymne intérieur perpétuel. Et il n’y a qu’à regarder pour s’en convaincre; il n’y a qu’à vouloir la trouver pour qu’elle se livre; il n’y a qu’à rester silencieux pour l’entendre.

Et puis l'idée, n'est-ce pas encore elle qui mène les hommes ? Ils sont les serviteurs qui attendent son appel et, pendant qu'ils s'occupent de leurs petites affaires, ils sentent bien qu'ils ne remplissent pas leur destinée toute entière.

Non, cette guerre n'a pas étouffé la poésie. Et c'est au seul poète qu'il appartient de révéler ce qui se passe parmi nous de profond ; de répéter partout et souvent que la plus haute dignité de l'homme est dans l'aspiration vers Dieu, et cela, au moment où son être est dégagé de tout engrenage mécanique, de la matière.

A quoi sert la poésie ? nous demande-t-on. A nous faire voir l'autre côté de la nature, à nous introduire dans le cercle éblouissant des esprits. Au poète le pouvoir de connaître notre âme ; à lui la charge d'interprète de la triste et morne armée des hommes ; à lui la fortune de transmettre à nos enfants les éternelles légendes qu'il aura créées avec nos faits d'armes, avec nos luttes pour la conservation de la foi et de la langue. En vérité, voilà la mission active, énergique, idéale du poète. Il jette de la lumière sur nos vies. N'est-ce pas de lui que dépende tant de gloire ? De plus grands combats que celui de Carillon se sont livrés au Canada, mais qui en aurait le souvenir profond que nous en conservons encore aujourd'hui, si notre poète le plus sincère, le plus vrai, Crémazie, ne l'avait ravivé par son immortel chant du *Drapeau de Carillon* ? Qui, de Châteauguay, de de Salaberry et sa poignée de braves, sans Mermet, Fréchette et Sulte ? Les héros de la guerre de Troie auraient-ils encore tant de renommée sans Homère ?

Non, la guerre n'a pas étouffé la poésie ! Et le poète, cet être bizarre, de pauvre condition et de maigre figure à qui a été dévolue une puissance auprès de laquelle celle de bien des princes ne paraît pas toujours aussi durable, continuera de passer par le monde comme un magicien, pour qui tout n'est que prétexte à fantasmagories, sujets de songes, thèmes de lyrisme, invitation à des voyages dans la lune... tout près du paradis. Comme le trouvère d'autrefois, il chantera la ballade pour distraire les hommes et inspirera alors tant d'amour que les pauvres rêveurs croiront encore à l'amélioration humaine. Il continuera d'entrer dans les demeures, avec simplicité, sans se croire jamais inférieur ni supérieur à personne. Il n'appartiendra à aucun parti, à aucune confrérie, à aucune tyrannie. Il sera encore l'interprète du pauvre comme du riche, car il comprendra que les hommes s'équivalent en esprit sur la terre et qu'il ne faut pas humilier l'un afin de mieux grandir l'autre.

Une dernière pensée... ou plutôt un dernier rêve ! Dans un pays

bien réglé ne serait-il pas charmant que les affaires de l'Etat fussent aux mains des politiques, et la guerre aux mains des capitaines, et la religion aux mains des prêtres, et la philosophie aux mains des philosophes, et la littérature aux mains des poètes ? Mais ceci, c'est la perfection. Regrettons quand même que la littérature ne consente pas où ne consente plus guère à n'être qu'une poésie. Combien l'humanité en retirerait un profit universel : le poète n'est-il pas, lui aussi, un prêtre, un augure, un Esprit. Supérieur aux savants, car non seulement il sait, mais il peut ce qu'il veut, il met sur la science le ciel, arrache le mal de l'âme méchante, glorifie le martyr, divinise l'amour !

J.-ALBERT SAVIGNAC

Avril 1918.

“ FLEURS DE LYS ”

Une lettre de M. Léon Lorrain

Montréal, 6 mai 1918.

Monsieur le secrétaire,

J'ai reçu il y a déjà plusieurs semaines l'intéressant volume de la Société Saint-Jean-Baptiste, *Fleurs de lys*, que vous avez bien voulu me faire tenir. Je vous en remercie très cordialement. Je suis en retard, mais je ne m'en excuse pas ; je le ferais plutôt, si, comme cela arrive parfois, m'a-t-on dit, je vous en accusais réception sans en avoir coupé les feuilles. Enfoui sous un tas de choses à voir, votre bon ouvrage a attendu son tour tout ce temps-là. Je l'ai lu avec grand plaisir. Ce sont de belles pages, évoquant notre passé français qu'il importe d'autant plus de faire revivre que nous sommes les seuls qui veuillions bien nous le rappeler. L'histoire d'autres petits peuples, ni plus glorieuse, pourtant, ni plus édifiante, jouit dans le monde d'un prestige que la nôtre n'a pas encore, mais que notre génération lui donnera peut-être. Ce ne sont pas seulement les savants *in-folio* qui le lui donneront ; c'est aussi la vulgarisation, la légende des héros et des prouesses, l'histoire des humbles gens, probes et tenaces, qui ont fait les héros et les prouesses, et que les savants

in-folio dédaignent, — du peuple obscur qui peine et qui souffre, qui vit et croît, qui tient. Le prestige de notre histoire nous est aussi nécessaire à l'extérieur qu'à l'intérieur : à l'étranger pour contrepeser la calomnie organisée, et surtout nous faire comprendre à ceux qui ne nous connaissent point et à ceux qui ne nous reconnaissent pas ; au pays, pour nous restituer la fierté de race et nous indiquer le sens où doit s'accomplir notre évolution. C'est pourquoi il est heureux qu'aient vu le jour les *Fleurs de lys*, oeuvres de prosateurs connus qu'on retrouve avec plaisir et de nouveaux ouvriers dont on salue avec joie l'arrivée.

Les *Fleurs de lys*, ce sont les pièces primées dans le 3e concours de la Société Saint-Jean-Baptiste ; les concurrents des deux premières joutes littéraires, dont les travaux ont paru dans la *Croix du chemin* et dans la *Corvée*, étaient invités à peindre les moeurs et les coutumes populaires. Et c'était très bien. C'est faire oeuvre louable que d'engager ceux qui tiennent une plume à nous entretenir des choses de jadis et de celles d'aujourd'hui. Ne conviendrait-il pas qu'ils se préoccupassent aussi de celles de demain ? L'écrivain canadien qui servira le mieux son pays, ne sera-ce pas celui qui se penchera parfois sur le passé, et qui, parfois, se tiendra aux écoutes de l'avenir ? Quelle psychologie notre lignage français nous a-t-il faite, comment réagit-elle sur la vie de notre communauté mixte, qu'y apportons-nous, qu'y perdons-nous ? D'une race loyale, nous respectons, malgré tous les accrocs que d'autres y ont faits, la constitution canadienne dans son esprit et dans sa lettre ; si, après la tourmente, elle est restaurée, dans quel état d'esprit entreprendrons-nous cette reprise ?

Que de questions ! direz-vous, Monsieur le secrétaire. Vous reconnaîtrez, pourtant, que ce sont de celles qui nous préoccupent. Si l'on ne peut espérer qu'elles soient résolues dans un concours littéraire, on peut du moins souhaiter qu'elles soient envisagées. C'est le voeu que j'exprime ici, en même temps que celui de voir toujours prospérer la Société Saint-Jean-Baptiste et ses patriotiques initiatives.

Bien cordialement à vous,

LÉON LORRAIN

PIERRE LE MOYNE D'IBERVILLE¹

D'Iberville ! C'est notre Du Guesclin, notre Jean Bart, un nouveau Champlain. Soldat intrépide, il prend part aux expéditions de la baie d'Hudson, de Corlar et de Terre-Neuve ; marin audacieux, il affronte les mers glacées du nord et sillonne le vaste Atlantique ; explorateur infatigable, il parcourt le golfe du Mexique, le Mississipi, et fonde la Louisiane, dont il sera le premier gouverneur.

Type de chevalier, d'Iberville avait le front haut, les yeux vifs, le nez aquilin et la lèvre impérative ; la perruque longue et ondoyante, caractéristique du grand siècle, rehaussait merveilleusement son énergique figure. Un torse puissant, à poitrine rebondie et aux larges épaules, une forte membrure d'athlète, dénotaient chez notre capitaine une vigueur peu commune. A la noblesse des sentiments, à l'amour de la patrie, il joignait l'élévation de la pensée et la solidité du jugement. Bref, il était, dit Charlevoix, l'idole de ses rudes matelots et de ses hardis coureurs de bois ; il les aurait menés au bout du monde.

Notre héros appartenait à une famille illustre dans la colonie. Son père, Charles Le Moyne, sieur de Longueuil, avait été anobli par Louis XIV, pour hauts faits d'armes. Neuf de ses frères se couvrirent de gloire en luttant contre l'Anglais et l'Iroquois. Aussi la postérité désignera-t-elle cette noble lignée *une famille de héros*.

Pierre Le Moyne d'Iberville, le plus célèbre des Le Moyne, naquit à Villemarie (Montréal), le vingt juillet 1661. Garde-marine à quatorze ans, il navigua d'abord sur le Saint-Laurent, puis traversa plusieurs fois l'Atlantique.

Il fit ses premières armes sous le chevalier de Troyes, en 1686. Les Anglais, malgré les protestations des Français, s'étant établis à la baie d'Hudson pour y faire la traite, refusaient de quitter la contrée. De Troyes reçut la mission d'aller les déloger. Il rassembla une troupe d'élite, composée de soldats et de coureurs de bois. Les soixante-dix Canadiens qui prirent part à cette aventureuse expédition avaient pour commandants d'Iberville et ses deux frères : Maricourt et Sainte-Hélène.

Le départ s'effectua en mars, pendant une bordée de neige. Raquettes aux pieds, il fallut traîner jusqu'au Long-Sault, vivres et bagages sur

¹ Montréal a honoré par le bronze la mémoire de ce glorieux soldat. Le 19 juin 1894, elle lui érigeait un monument en face de l'église de Sainte-Cunégonde.

des *toboggans*. Le voyage se poursuivit en canots d'écorce, non sans de grandes difficultés. De nombreux portages à travers les bois et les marécages demandaient des jarrets d'acier et une grande vigueur physique. L'embarcation de notre capitaine chavira dans un rapide, et deux hommes se noyèrent; quant à d'Iberville, empoignant un autre de ses compagnons qui disparaissait, il atterrit heureusement avec son fardeau.

Après avoir parcouru deux cents lieues, la troupe atteignit la baie d'Hudson. Le fort Monsipi, érigé par les Anglais au sud de la baie, était flanqué de quatre bastions portant douze pièces d'artillerie. Une redoute ou *blockhaus* occupait le centre de la place. Tandis que de Troyes, à coups de bélier, enfonce la porte principale du fort, d'Iberville et Sainte-Hélène franchissent la palissade avec cinq ou six hommes et attaquent le blockhaus, où se tient la garnison; la porte de la redoute cède, et d'Iberville se précipite à l'intérieur, où il soutient seul, une lutte terrible.

“Hardi ! les gars ! Sus à l'Anglais !” s'écrie Sainte-Hélène, en s'élançant à la rescousse de son frère. L'héroïque capitaine est aussitôt délivré et les Anglais rendent les armes.

Peu après, en face du fort Rupert, d'Iberville aperçoit un navire ennemi. Sur la grève se trouvent deux canots d'écorce : il en commandera un et Maricourt l'autre. Neuf braves sont choisis, et les embarcations voguent vers le vaisseau anglais. En silence, on aborde le bâtiment. L'homme de quart, enveloppé dans sa couverture, dort profondément ; il est tué sur place. D'Iberville donne alors l'alarme en frappant du pied sur le pont. Quelques matelots accourent ; reçus à coups de sabre, ils s'enfuient dans la chambre du capitaine. Le héros canadien les poursuit, enfonce la porte à coups de hache et les oblige à se rendre.

De son côté, de Troyes n'est pas inactif : il attaque vigoureusement le fort et s'en rend maître.

De là, nos infatigables soldats se dirigent vers le fort Sainte-Anne ou Albany, qu'ils enlèvent après quelques heures d'un bombardement intense.

* * *

Les rudes gars d'Iberville étaient dignes de leur chef. Deux de ces hommes envoyés pour reconnaître un vaisseau engagé dans les glaces, furent pris par les Anglais et jetés à fond de cale, où ils passèrent l'hiver. Au printemps, le maître d'équipage se noya, et on fit servir à la manœuvre l'un des prisonniers. Un jour, le Canadien s'aperçut que la plupart des Anglais étaient occupés dans la mâture. Une hache est sur le gaillard

d'avant. Il s'en empare, casse la tête au capitaine et au second, puis court libérer le captif. Nos audacieux trouvent ensuite des armes et remontent précipitamment sur le pont.

“ Ohé! les amis, *one by one*, en bas ”, crie le nouveau commandant, aux cinq matelots encore dans les vergues.

Les Anglais, terrifiés par les pistolets des Canadiens, descendent l'un après l'autre; garrottés à mesure qu'ils mettent le pied sur le pont, ils doivent, à leur tour, descendre à fond de cale. Le navire est aussitôt orienté vers les ports français.

Soudain, une voile apparaît à l'horizon. Alerte... Mais!...

Le drapeau fleurdelisé! C'est sûrement d'Iberville.

Une voix impérative et claironnante retentit du pont du navire en vue : Qui va là?... Rendez-vous !

— On les tient, capitaine, on les tient ! répond le maître improvisé, tandis que son camarade entonne à plein gosier :

C'est la belle Françoise, Ion, gai,
C'est la belle Françoise...

— Attention aux grappins d'abordage... Bonne prise ?

— Oui! des provisions, de l'eau-de-vie, des peaux de castor... et cinq gros rats de cale, ah! ah! ah! bien vivants.

— Hop ! tope là, mes agnelets! vous êtes des braves! je suis fier de vous.

Et d'Iberville les embrassa tous deux. Les marins profondément émus remarquèrent une larme à la paupière du capitaine. C'est qu'il les aimait, ses gars, ses hardis coureurs de bois.

Cette même année, 1687, la paix signée entre la France et l'Angleterre permettait à notre héros de se rendre à Villemarie.

La reprise des hostilités (1689) le trouve à la baie d'Hudson. Deux navires ennemis se présentent bientôt dans ces parages. Comme d'Iberville n'a qu'une trentaine d'hommes sous ses ordres, il entre en pourparlers avec les Anglais. Mais apprenant qu'ils ont fait pointer deux pièces de canon chargées à mitraille, sur l'endroit où doit avoir lieu l'entrevue, il leur dresse des embuscades, s'empare d'une bonne partie des équipages, et finalement oblige les navires à amener pavillon. Confiant alors à de Maricourt le soin des postes de la contrée, il se dirige sur Québec avec une riche cargaison.

* * *

Frontenac était revenu au pays en 1689. Homme d'énergie et d'action, il voulut user de représailles envers les Anglais, instigateurs du massacre de Lachine, où les Français étaient tombés nombreux sous le *tomahawk* de l'Iroquois. Pendant l'hiver de 1690, il organisa trois expéditions qui portèrent la terreur dans la Nouvelle-Angleterre.

Dès les premiers jours de février, Sainte-Hélène et d'Ailleboust se mettaient à la tête de deux cents hommes, Canadiens et sauvages. Parmi les volontaires se trouvaient d'Iberville, de Repentigny, de Maricourt et bon nombre de ceux qui avaient pris part à la campagne de la baie d'Hudson. Au chant: " En roulant, ma boule roulant ", entonné par d'Iberville et cadencé par les ohé! ohé! rythmiques des sauvages, nos braves quittèrent Villemarie, raquettes aux pieds, provisions sur les épaules, et fusil en bandoulière.

Bientôt ils entrent en pleine forêt ; le vent souffle en tempête ; la poudrerie couvre hommes et choses ; la course est rude et le soir commence à tomber.

" Compagnons, halte! s'écrie Sainte-Hélène, on bivouaque ici "

Pins et mélèzes tombent dru sous la hache: des abris s'élèvent, le feu crépite, et bientôt rôtissent des tranches de caribou. Une voix entonne :

A la claire fontaine,
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle
Que je m'y suis baigné.

Les refrains montent joyeux dans la nuit :

Lui ya longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai.

Après le repas, une courte prière, et chacun s'endort roulé dans sa couverture de laine. Seules, les sentinelles veillent sous le vent qui abat la neige en rafales. On ne fait qu'un somme jusqu'au moment où la grosse voix de Sainte-Hélène clame : " Debout les enfants! "

La tempête s'est calmée; à travers les bras dénudés des bouleaux et des érables, le soleil, disque rouge immense, monte à l'horizon; il atteint rapidement la cime des arbres et inonde la forêt d'une vive lumière, réverbérée de toutes parts par la neige qui lance les feux de ses diamants, par

le givre qui transforme en lustres éblouissants toute l'armée des arbres. On déjeune, on chausse les raquettes, et la colonne reprend sa marche. Et c'est ainsi, avec quelques variations, pendant des jours et des semaines.

Le corps expéditionnaire, en marche depuis trente jours, arrive devant Corlar. Par un froid intense, au milieu de la nuit, d'Ailleboust donne le signal de l'attaque. Les sauvages poussent leur redoutable cri de guerre. Clameurs et vociférations s'élèvent; heurts de l'acier et coups de mousquets retentissent. Aux lueurs de l'embrasement, comme des démons furieux, les assaillants frappent sans merci. Sauvages représsailles du massacre de Lachine! soixante personnes périssent, et le bourg n'est plus qu'un monceau de décombres fumants. La troupe se retire après avoir semé dans ces parages la crainte du nom français.

Mais que sont ces faits d'armes, comparés aux exploits qui s'accomplirent à Terre-Neuve et à la baie d'Hudson, en 1696-1697? Tout d'abord, d'Iberville démâte le *Newport*, vaisseau de vingt-quatre canons, s'en rend maître sans perdre un seul homme, et détruit Pemaquid, place forte des Anglais en Nouvelle-Angleterre. Poursuivi par sept bâtiments, il leur échappe avec ses trois vaisseaux en longeant la côte bordée d'écueils, et atteint Plaisance dans l'île de Terre-Neuve.

Le gouverneur de la place, de Brouillan, homme intelligent et courageux, mais cupide et violent, devait se concerter avec d'Iberville pour détruire les établissements anglais de l'île. En quatre circonstances, notre capitaine traité de façon cavalière par l'irascible commandant, sut faire violence à ses justes susceptibilités pour ne pas compromettre le succès de l'expédition; il parla même de se retirer en France, mais les Canadiens déclarèrent hautement qu'ils ne reconnaîtraient pas d'autre chef que monsieur d'Iberville, et l'impérieux de Brouillan dut céder.

L'attaque de Saint-Jean, poste considérable des Anglais dans Terre-Neuve, est résolue. D'Iberville, secondé par de Montigny, multiplie les faits de haute vaillance. Un jour, à la tête d'une troupe de Canadiens, il se jette à genoux, reçoit l'absolution de l'abbé Beaudoin, puis fond sur l'ennemi, le met en déroute, et pénètre avec lui dans Saint-Jean, où il s'empare de deux forts avant l'arrivée du corps d'armée. Le commandant anglais demande à parlementer; de Brouillan ne consulte pas même le héros, et signe seul l'acte de capitulation.

Après la reddition de la place, d'Iberville, avec ses cent vingt-cinq volontaires, entreprend sa prodigieuse campagne d'hiver. Il détruit presque tous les établissements anglais de l'île, tue deux cents hommes et fait sept cents prisonniers.

A la mi-mai 1697, arrivait à Plaisance une escadre de quatre vaisseaux, sous les ordres de Sérigny, porteur de commissions très importantes pour le sieur d'Iberville, son frère. Ce dernier avait ordre de se rendre à la baie d'Hudson et d'en chasser les Anglais. S'adressant à ses inlassables compagnons, d'Iberville leur dit :

— Amis, de par la volonté du roi, notre maître, je prends le commandement de l'escadre de Sa Majesté, pour courir sus à l'Anglais.

— Vive le Roi ! Vive d'Iberville ! s'écrient les coureurs de bois.

Le 11 juillet, l'escadre, comprenant *le Pélican*, *le Profond*, *le Palmier*, *le Wesp* et *l'Esquimau*, est en rade; elle appareille.

Dans la mâture de jeunes voix chantent :

A Saint-Malo, beau port de mer,
Trois gros navir's sont arrivés ;
Nous irons sur l'eau nous y prom' promener,
Nous irons jouer dans l'île.

Sur le pont des voix plus fortes font écho: " dans l'île, dans l'île ". Tout à coup le drapeau fleurdelisé est arboré sur *le Pélican*; c'est le signal du départ. Un vivat enthousiaste retentit: Vive la France!... On lève les ancres et la flotte prend hardiment la direction du nord...

Le trois août, par un temps orageux, l'escadre s'engage dans le détroit d'Hudson. Tandis que les pétrels, au bec crochu et aux longues ailes, fuient devant la tempête, les goélands, à grosse tête et à manteau noir, affrontent l'ouragan. Leurs cris lugubres se mêlent à ceux des pingouins, perchés par bandes nombreuses sur les hautes falaises. D'énormes banquises, poussées par le vent, s'entre-choquent avec un bruit formidable; une pluie glacée rend presque impossible la manoeuvre; les vaisseaux courent les plus grands dangers. *Le Palmier* a son beaupré rompu et n'échappe au désastre qu'en se réfugiant dans l'échanerure d'une banquise; quelques jours après, *l'Esquimau* est écrasé, et c'est avec peine qu'on en sauve l'équipage. Puis on se perd de vue...

Le quatre septembre, *le Pélican* vogue seul en mer libre. Le cinq au matin, du haut du mât de misaine, une voie crie: " Voiles à l'horizon ".

— Où? demande d'Iberville.

— Tout droit, à notre avant.

— Combien? continue-t-il.

— Trois, mon capitaine.

— Nos trois vaisseaux ?

.....

— Non, mon capitaine, ce sont des Anglais.

— Tonnerre d'un nom ! et ils sont trois ! Quelle est leur direction ?

— Droit sur nous.

A ses marins qui l'observent, d'Iberville dit :

— Ça va cogner dur, mes enfants, car ils sont trois ; la route est bloquée, mais vive Dieu, nous leur montrerons que nous sommes Canadiens.

— Vive d'Iberville ! Mort à l'Anglais ! s'écrie l'équipage.

— Allons, chacun à son poste de combat.

A leur grande surprise, les Anglais virent que le hardi marin prenait ses dispositions pour les attaquer. “ Hors le petit foc ; bordez et hissez les humiers ”, ordonne le commandant, et le *Pélican* augmenta de vitesse.

De neuf heures à midi, les trois vaisseaux ennemis cherchent à démâter le navire français ; ce dernier riposte vaillamment. D'Iberville, qui a l'avantage du vent, observe que les bâtiments anglais ne conservent pas leur distance.

— De la toile au vent, commande-t-il ; larguez la brigantine et les ris des huniers.

La mâture craque et le voilier file avec vitesse ; tout en courant, il envoie, de toutes ses pièces, une bordée au *Hampshire*, une autre au *Hudson Bay*, puis par une manoeuvre des plus habiles, range le *Hampshire* sous le vent.

— Canonniers, s'écrie le commandant, pointez à couler bas... Feu !

Un nuage de fumée enveloppe le *Pélican*, dont la membrure est secouée dans toutes les parties. La volée porte si juste que le *Hampshire*, la carène fracassée, sombre aussitôt. Laissons parler de la Potherie, qui commandait le château d'avant sur le *Pélican* ; “ A mesure qu'ils prolongeoient notre vaisseau, nous tirâmes nos batteries, mais nos canons étoient pointés si à propos qu'ils firent un éfet admirable, car nous ne fûmes pas plutôt séparés l'un de l'autre, l'*Hampshire* sombra dans le moment sous voile. ”

Vive le Roi ! Vive d'Iberville ! clament les marins canadiens.

L'*Hudson Bay*, sur le point d'être abordé, amène pavillon ; quant au *Derring*, à la faveur de la nuit il réussit à s'échapper.

Cet exploit si glorieux eut un dénouement tragique: une tempête épouvantable s'éleva et, en dépit des efforts surhumains de l'équipage, *le Pélican* et sa prise furent jetés à la côte. L'atterrissage s'effectua dans les conditions les plus difficiles, et bon nombre de matelots périrent. Deux jours après ce désastre, les vaisseaux français, dégagés des glaces, vinrent secourir les malheureux naufragés; on mit bientôt le siège devant le fort Nelson, qui hissa peu après le pavillon blanc et se rendit. La paix de Ryswick (1697), qui assurait à la France toute la baie d'Hudson, rendit sa liberté à d'Iberville.

• • •

Les vastes pays du sud, visités par La Salle et abandonnés depuis la fin tragique de l'explorateur (1682), avaient depuis longtemps attiré l'attention de d'Iberville. La Louisiane va désormais être son champ d'action. Cinglant vers les bouches du Mississipi, il explore ce fleuve, fonde Biloxi (1699), puis retourne en France, où il est décoré de l'ordre de Saint-Louis, à ruban "couleur de feu". Revenu à la Louisiane en 1701, il érige un fort sur le Mississipi, afin d'empêcher les Anglais de venir y faire la traite. L'année suivante, de concert avec Bienville, son frère, il jette les bases de Mobile, puis fait construire des magasins et des casernes dans l'île Dauphine (île du Massacre). En 1702, le roi le crée successivement capitaine de vaisseau, chef d'escadre et gouverneur de la Louisiane.

C'est alors qu'il propose à la cour d'attaquer les flottes de la Virginie et de Terre-Neuve, et de ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Son projet agréé, il réunit, en 1706, onze bâtiments de guerre et se rend à l'île Barbade, dont il veut d'abord s'emparer; mais les Anglais y sont puissamment fortifiés et il renonce à ce projet. L'escadre se dirige alors vers l'île Nevis qu'elle enlève; vingt-cinq voiliers sont capturés; tous les habitants, six mille nègres et le gouverneur de la place tombent en son pouvoir. Ce fut le dernier exploit d'Iberville. Arrivé à la Havane, il mourut soudainement d'une attaque de fièvre jaune, le 9 juillet 1706, à l'âge de quarante-cinq ans. Dans sa personne, la Nouvelle-France perdait le plus illustre de ses soldats et le plus grand de ses marins. Il fut vivement regretté de toute la colonie.

FR. ÉLIE,
des Écoles Chrétiennes.

LA SURVIVANCE FRANÇAISE

De *la Défense*, le nouvel et vaillant organe des Canadiens français d'Essex et de Kent (Ont.) :

Notre survivance dans cette région des Grands Lacs est prodigieuse, si l'on considère les circonstances exceptionnellement difficiles dans lesquelles nous avons dû vivre pendant de longues années.

Séparés de nos frères du Québec par une distance de plus de cinq cents milles, enserrés comme dans un étau gigantesque entre la masse américaine d'un côté et l'élément anglo-ontarien de l'autre, privés à peu près de toute communication avec le groupe le plus important de la race par suite de la difficulté et de la longueur des voyages, nos pères n'en sont pas moins restés attachés à leur religion, à leur langue et à leurs traditions nationales, et le français n'en a pas moins continué à rester jusqu'aujourd'hui, et pour la grande majorité des nôtres dans la péninsule d'Essex et dans celle du Michigan, la langue qui se parle et la langue qui se chante.

Pour rester ce que nous sommes, nous avons dû peiner, nous avons dû nous battre. La cause pour laquelle nous nous sommes battus, ne nous en est que plus chère. Nous sommes aux avant-postes et nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de fierté et d'orgueil en songeant que nos souffrances et nos luttes, dans le passé comme dans le présent, et surtout dans l'avenir n'ont pas profité et ne profiteront pas seulement à nous, mais que ces batailles livrées pour le maintien de la civilisation catholique et française chez nous profiteront également à toute la *grande armée* de ceux qui veulent perpétuer sur ce sol, sans nuire aux autres races d'Amérique, les *gestes de Dieu par les Francs*.

JOSEPH-D. DE GRANDPRÉ.

Windsor (Essex), Ont.

CHOSSES D'ABITIBI

Nos lecteurs savent déjà que l'Abitibi est une région de colonisation naturellement riche et qui est destinée à un grand avenir. La lettre suivante, que nous communiquons un ami éclairé de la *terre neuve*, précisera les connaissances sur les conditions économiques d'un pays où l'on devrait diriger tous ceux des nôtres qui ont la vocation agricole et qui cherchent à s'établir avantageusement.

“ Sous le rapport de la culture, je regrette que l'Abitibi soit si peu avancée. Si depuis vingt ans nos Canadiens s'étaient dirigés davantage vers les terres neuves, nous pourrions fournir autant d'hommes et plus de vivres pour gagner la victoire. Mais enfin, pour être bien tard, il ne l'est peut-être pas trop, et il faut continuer de s'organiser. Je recommande fortement à mes gens de “ faire de la terre ”, de ramasser l'abatis de bonne heure, puis de faire brûler et de semer. Ils m'ont l'air bien encouragés. La nature va les aider : la neige est disparue il a fait chaud la semaine dernière et hier, et aujourd'hui une pluie pas froide va dégeler la terre. ¹

“ Ils n'ont pas fait, l'hiver dernier, autant que j'aurais cru. Le bois ne s'est pas vendu aux stations du chemin de fer, ainsi que cela s'était déjà pratiqué. Quelques-uns, qui comptaient vendre très cher, avaient commencé de gros chantiers et ont perdu de l'argent; d'autres ont attendu, perdu leur temps; d'autres se sont découragés et se sont engagés pour la compagnie *Abitibi Pulp*, d'Iroquois-Falls, et n'ont pas avancé beaucoup dans le travail de leur terre. Ceux qui portaient me donnaient cette raison : “ Il faut bien vivre, nous et notre famille... ” Ils sont revenus ce printemps et feront un peu d'ouvrage, mais pas autant qu'ils auraient pu, en travaillant sur leurs lots. Ceux qui ont fait le mieux, ce sont ceux qui ont bûché sur leurs lots, seuls ou avec les garçons. Ils n'ont pas de salaire à payer; ils ont vendu à la compagnie *Abitibi Pulp*, puis ils ont vendu du bois de service pour être scié, se sont fait du bois pour bâtir leur maison ou agrandir leurs dépendances, puis dès l'été prochain, ils vont mettre en culture et semer le morceau de terre nouvellement défri-ché.

¹ Cette intéressante lettre est datée du 3 avril 1918.

“ Il me semble que le gouvernement aurait pu trouver des wagons. C'est, dit-on, ce qui a paralysé le commerce du bois. L'organisation a d'ailleurs manqué; actuellement, il y en a, les compagnies d'Ontario ont acheté le bois à un prix minime, et le bois se transportera. Le gouvernement ne s'est pas occupé de la chose d'une manière assez intéressée, sous prétexte que tout allait bien en Abitibi; mais il y avait beaucoup à faire encore pour garder l'élan donné, et le travail n'a pas été fait, et des paroisses comme Dupuy, une partie de La Reine, Privat, Authier, en ont beaucoup souffert.

“ Et les chemins? Le gouvernement provincial est certainement très bien disposé; il y a de l'argent de voté; il y a aussi, je le sais, un bon travail d'organisation de fait. Les municipalités, là où elles sont érigées, vont faciliter le travail et le rendre plus efficace. Ce qui peut manquer, ce sera la vigilance, l'activité de quelque surintendant, ce sera la bonne entente. En somme, j'ai confiance et je suis satisfait. ”

Abbé ERNEST LALONDE,
curé à La Sarre.

LIVRES DE CHEZ NOUS

Les premiers coups d'ailes. — 1 vol. in-8 de x-251 pp., illustré. Les Clercs de Saint-Viateur, Montréal, 1918. Précédé d'une préface de l'abbé Philippe Perrier et d'une dédicace des élèves du Séminaire de Joliette à leurs petits frères canadiens-français.

Ces premiers coups d'ailes sont l'oeuvre de plusieurs jeunes auteurs, tous élèves du même séminaire et font honneur à leur *Alma Mater* comme aussi à leurs professeurs. Il y a là une belle collection d'écrits du terroir qui évoquent les gens et les choses de chez nous avec un bonheur d'expression surprenant. Ceux qui ont lu avec avidité et délices les livres de l'abbé Groulx et d'Adjutor Rivard, comme aussi ceux de la Société Saint-Jean-Baptiste à la suite de ses concours, trouveront dans celui-ci les mêmes sujets traités, les mêmes coutumes décrites, les mêmes gens repré-

sentés par des plumes novices d'écoliers, c'est évident quelquefois, mais souvent aussi de main de maîtres. Plusieurs des jeunes auteurs de ce recueil montrent des qualités solides d'écrivain, et l'on sent que, tandis que leurs ailes ont poussé, ils ont été nourris d'une savoureuse moëlle classique, en même temps que d'une becquée substantielle de *sucre du pays*.

Ces pages sont délicieuses parce qu'elles nous font revoir le milieu reposant des familles canadiennes, prêchent le patriotisme, l'amour du sol, le culte des ancêtres, et nous croyons avec le préfacier qu'elles méritaient " d'être citées à l'ordre du jour pour toutes les salutaires leçons qui s'en dégagent. "

C. H.

Le Catholicisme en Ontario. — Par J.-Albert Foisy, rédacteur en chef du *Droit*, Ottawa, 1918; brochure de 32 pp.; chez tous les libraires, 27 sous *franco*.

Voici une brochure aussi intéressante et consolante qu'instructive. Elle est une preuve de plus que l'avenir du catholicisme au Canada est lié à celui de la race française. Preuve d'autant plus éloquente qu'elle est basée sur des chiffres inattaquables dans leur immuabilité.

M. Foisy s'est attaché à démontrer qu'en Ontario, terre bien française, puisqu'elle a bu les sueurs et le sang des premiers colons et des premiers évangélisateurs français, le catholicisme n'a cessé de faire des progrès dans les milieux canadiens-français, tandis que dans les centres catholiques anglais, son rayonnement s'est restreint, à cause des ravages du protestantisme et des mariages mixtes.

Cette brochure est un hommage à la vérité et à l'Eglise catholique, et une destruction de la thèse, répandue par certains hauts personnages ecclésiastiques que le sort du catholicisme au Canada est lié à celui des catholiques anglophones. Joignant au mérite d'établir une thèse claire et forte, celui de contenir une foule de statistiques d'importance première sur la vitalité française et catholique en Ontario, cet ouvrage mérite d'être entre les mains de tous les Canadiens français.

E. B.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

POUR L'INDIVIDU ET POUR LA RACE

Dans un article précédent, je crois avoir démontré que la *Caisse Nationale d'Economie* est remarquablement utile au point de vue particulier de ses membres, et que le placement qui est fait par chacun d'eux est sans doute le plus avantageux qui soit, si l'on exclut les spéculations qui rapportent plus ou moins, au gré du hasard. Je veux examiner aujourd'hui la Caisse en tant que institution nationale, et démontrer que, par son fonctionnement certain et régulier, elle est d'ores et déjà une institution de premier ordre pour le placement de la petite épargne du peuple.

Le capital inaliénable de la Caisse, constitué par les contributions mensuelles des sociétaires, est administré par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal; cette société étant financièrement désintéressée dans le placement de ces fonds, s'applique à leur faire produire, en tenant compte des statuts, le plus d'intérêts possible, afin d'assurer aux sociétaires le maximum de revenus, lorsque pour eux est arrivée l'époque de la distribution des rentes.

Ce capital qui aura atteint, dans quelques mois, deux millions de piastres, s'accumule indéfiniment et s'augmente chaque année, par les contributions de tous les sociétaires. Il est vrai que, pendant une certaine période, cet accroissement de capital ne sera que de quelques centaines de mille piastres par année, mais il est aussi certain que cette augmentation annuelle atteindra bientôt un demi million, probablement un million de piastres, avant que la Caisse ait traversé une période de vingt (20) ans.

Point n'est besoin d'escompter le brillant avenir qui est réservé à notre Caisse pour juger de son utilité financière. Aujourd'hui aussi bien qu'aux premiers jours de son existence, le capital de la Caisse ne doit pas un sou à qui que ce soit, et il n'aura jamais de dettes; il n'est pas non plus obligé de faire produire des revenus pour verser des dividendes à des actionnaires, ainsi que tant d'autres institutions sont tenues de le faire.

Il est stipulé dans les statuts de la Caisse Nationale d'Economie que tous les intérêts produits par son capital sont distribués en rentes annuelles et viagères, entre chacun de ses membres vivants qui ont vingt (20) ans de présence dans la Société. Telle est la garantie parfaite et indubitable du sociétaire. Il touche sa part des intérêts produits chaque année par le capital, à compter de la vingt-et-unième (21^e) année de sociétariat, jusqu'à son décès.

Après sa mort, sa mise de fonds demeure la propriété des survivants; il en sera de même pendant un siècle et plus, ce qui augmentera toujours le montant de la rente annuelle pour le plus grand bienfait des membres futurs de la Caisse. Il y aura toujours chaque année des sociétaires nouveaux, qui, à leur tour, paieront des contributions pendant vingt (20) années subséquentes, avant de devenir rentiers, comme il s'en trouvera chaque année, qui seront retranchés par suite de décès ou d'abandon.

Entre temps, le capital inaliénable accomplit toujours son rôle patriotique; il alimente les municipalités, les commissions scolaires, les fabriques, de l'argent nécessaire pour le fonctionnement respectif de ces institutions nationales. La Société encaisse les intérêts que produit ce capital inaliénable; elle les remet à ses sociétaires rentiers, de sorte qu'aucun argent ne sort de notre pays; et ce que la Société retire d'une main, elle le paie de l'autre, et cela, très souvent aux mêmes personnes qui l'ont originairement déboursé. Les avantages que présente un tel roulement de la richesse n'ont pas besoin d'être plus longuement démontrés.

Voilà la définition nationale et patriotique de la Caisse et les motifs irréfutables pour lesquels il est d'abord de l'intérêt personnel de tout compatriote de s'y inscrire ou d'y faire inscrire ses enfants, et, dans l'intérêt général, il doit au plus tôt faire partie de notre institution, pour aider au développement de notre pays et accroître, de ce fait, la puissance financière des nôtres.

ARTHUR GAGNON, *Administrateur.*

8 mai 1918.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions des mois de mars et d'avril 1918	Moyenne par semaine
1 F.-X. Cabana	1 Jean Ricard
2 J.-I. Piché	2 F.-X. Cabana
3 O. de Lottinville	3 Raoul Cousineau
4 Raoul Cousineau	4 Albert Thinel
5 Eudore Rousseau	5 O. de Lottinville
6 J.-H.-R. David	6 J.-H.-R. David
7 J.-B. Ricard	7 J.-I. Piché
8 Désiré Buisson	8 Eudore Rousseau
9 Albert Thinel	9 Désiré Buisson
10 Joseph Boucher	10 J.-A. Beauparlant
11 J.-A. Beauparlant	11 J.-Fortunat Côté
12 J.-Fortunat Côté	12 Joseph Boucher

J.-ARTHUR DUBÉ, *Directeur du Recrutement.*

LES ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ

- RECUEIL-SOUVENIR DES FÊTES DU 75^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION S.-JEAN-BAPTISTE. In-8, 387 pages, illustré. 40 sous, *franco* 50 sous.
- LA CROIX DU CHEMIN, premier concours littéraire de la Société, 1916. In-8, 160 pp., illustré. Ed. de luxe, numérotée, \$1.50; *franco*, \$1.60.
- LA CORVÉE, deuxième concours littéraire de la Société, 1917. In-8, 240 pp., illustré. 75 sous; *franco*, 85 sous. Edition de luxe, exemplaires numérotés, \$1.50; *franco*, \$1.60.
- FLEURS DE LYS, troisième concours littéraire de la Société, 1918. In-8, 160 pp., illustré. 60 sous. Ed. de luxe, numérotée de 1 à 50, \$1.50; *franco*, \$1.60.
- L'HISTOIRE ACADIENNE. Conférence de M. l'abbé Lionel Groulx. In-16, 32 pp., avec carte et gravure. 10 sous, *franco*.
- VERS LES TERRES NEUVES, par le R. P. Alexandre Dugré, S. J. In-16, 64 pp., éd. de propagande, 5 sous, *franco*.
- SILHOUETTES CANADIENNES. *Dédié aux petits Canadiens français de l'Ontario*, par Laure Conan, In-8, 75 sous; *franco*, 85 sous.
- OCCASIONS : a) *La Corvée*, *l'Histoire acadienne* et les *Silhouettes canadiennes*, *franco*, \$1.50.
- b) *Recueil-souvenir: Histoire acadienne* et *Fleurs de lys*, *franco*, \$1.00.

Conditions spéciales aux maisons d'enseignement et aux commissions scolaires.

Au Secrétariat, Monument national, 296, rue Saint-Laurent.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DES MOIS DE MARS ET AVRIL 1918

RECETTES :

Balance au 31 mars 1918.....							\$11,156.22
Versements Classes "A" "B" "C" "D" "E"							
MARS	\$4,589.00	\$3,822.50	\$122.50	\$3.00		\$8,537.00	
AVRIL	3,489.25	2,059.00	167.40	72.00	\$84.00	5,871.65	14,408.65
Frères du Sacré-Coeur, intérêt						275.32	
— amortissement						5,505.22	5,780.54
Ste-Philomène de Rosemont, intérêt							1,120.00
L'Orphelinat Catholique, intérêt							4,387.50
Ville de Montréal Est, intérêt							315.00
Paroisse Saint-Stanislas, intérêt							6,046.87
Ville de Roberval, intérêt						145.18	
— amortissement						20.28	165.46
Ville de Roberval, intérêt						1,916.23	
— amortissement						369.17	2,285.40
Ville de Victoriaville, intérêt						2,370.61	
— amortissement						360.59	2,731.20
Ville de Longueuil, intérêt						577.08	
— amortissement						78.42	655.50
Ville de Longueuil, intérêt						1,944.51	
— amortissement						88.49	2,033.00
Canton de Windsor, intérêt						287.57	
— amortissement						40.18	327.75
Ville Saint-Michel							1,500.00
— Lasalle							1,250.00
— de Dorion							1,050.00
— de Nicolet, intérêt						306.41	
— amortissement						300.09	606.50
Intérêts sur dépôts							43.11
Intérêts sur contributions mensuelles							.78
DÉBOURSÉS :							\$55,863.48
Escompte mensuel						526.96	
Remboursement de décès						.75	527.71
Balance en banques.....							\$55,335.77

CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 MARS 1918

A
PRETS :

Comm. Scol. Côte S.-Louis.....	\$20,000.00	Comm. Scol. Tétreaultville.....	22,500.00
Oeuvre et fabrique de la paroisse de Labelle	17,938.35	— — St-Jean-Berchmans	67,500.00
Mun. du canton de Maniwaki..	7,604.11	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,000.00
Comm. scolaire, Shawinigan...	10,645.91	Mun. Laval-des-Rapides	39,018.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont...	900.00	— Rapide-de-l'Original	9,838.96
— — Nepean, B. ...	3,000.00	Oeuvre et fabrique de St-Raphael de-Burbridge	10,000.00
Mun. de Jonquière.....	24,235.51	— — de St-Gabriel de-Bouchette	10,000.00
— Sturgeon Falls	26,614.36	— — le paroisse de Gracefield .	10,000.00
— Sudbury, Ont.	9,285.92	Gouvern. de la Puissance....	4,875.00
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,109.46	Mun. St-Alexis-de-la-Gr.-Baie...	28,911.00
Ville de Roberval	5,786.73	— Ville St-Michel	45,000.00
— Victoriaville	94,463.69	— Lasalle	42,500.00
2e Div. Co. Lac Saint-Jean...	5,327.69	— de Montréal-Est	9,000.00
Mun. du village de Warwick...	13,800.00	— Dorion	40,320.00
Syndics Ecole de Danville.....	5,276.34	— St-Rédempteur-de-Hull ...	50,000.00
Mun. du canton de Windsor...	11,462.28	— Roberval	58,591.57
Com. Scol. St-Sacrement,Lachine	20,000.00	— Longueuil	59,742.81
— — de Longueuil	23,004.86	— Nicolet	9,127.76
Municipalité d'Asbestos	38,495.50	Corp. Ecole Polytechnique....	134,938.10
Oeuvre et fabrique de St-Sta- nislus (Mtl)	225,000.00	Orphelinat Catholique	135,000.00
Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00	Comm. Scol., Ville de Rigaud..	10,000.00
Village Rivière S.-Pierre.....	95,260.00	En banques	55,335.77
A reporter.....	\$784,210.71		
		Total.....	\$1,668,409.68

ARTHUR GAGNON, administrateur.

L.-Eug. Courtois, 233, rue Christophe-Colomb
Tél. St-Louis 7988

Jos.-Ed. Courtois, 272, rue Panet
Tél. Est 744

COURTOIS FRÈRES, ASSURANCES

Successeurs de Joseph Courtois

Bureau établi en 1890

263, RUE VISITATION

Tél. EST 985

Bureau: Western Assurance Co.,
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: MAIN 507

GEORGES TANGUAY
COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: 1445, RUE PAPINEAU MONTRÉAL

Tél : Saint-Louis 4108

Tél. Bell: MAIN 494

EDMOND HURTUBISE

Courtier
d'assurances

Chambre 77, immeuble " GUARDIAN "

160, RUE SAINT-JACQUES MONTRÉAL

La Royale, Limitée

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant général

J.-H. LABELLE, gérant-adjoint

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

Place d'Armes, Montréal

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL :

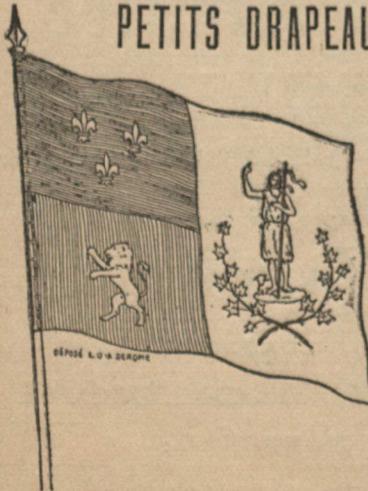
Hurtubise & Saint-Cyr

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone : MAIN 1287

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

S.-RAOUL GAUTHIER**Commissaire
Courtier d'assurances****IMMEUBLE MONTREAL TRUST****11, Place d'Armes . . . Montréal****DISPONIBLE****PETITS DRAPEAUX AUX ARMES DE LA SOCIÉTÉ**

Drapeaux en soie, appropriés aux fêtes de la jeunesse, décorations, pavoisements, etc.

DEUX FORMATS

3 x 4 pcs, la douzaine	\$0.50	franco
— — le cent	4.00	—
4 x 6 — la douzaine	1.00	—
— le cent	7.50	—

EN VENTE CHEZ

M. L.-J.-A. DEROME

36 ouest, rue Notre-Dame - - - Montréal

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve	7,700,000
Total de l'actif	44,500,000

DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président
l'hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner
Beaudry Leman, gérant général
Yvon Lamarre, inspecteur

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques

F.-G. Leduc, gérant

187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Constituée en corporation par le Parlement, en juillet 1900

Capital autorisé : \$2,000,000.00

Capital versé et surplus au 31 décembre 1916 : \$1,700,000.00

Actif total : au-delà de \$21,600,000.00

Siège central : 7 et 9, place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : L'hon. H. LAPOETE, C.P., de la maison Laporte, Martin Lié, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Caraley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
L'Hon. Alphonse Racine, C. L., de la maison Alphonse Racine Lié.
M. L.-J.-O. Beauchemin, de la Librairie Beauchemin Lié.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :
Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-Président : Dr E.-P. Lachapelle, Vice-Président du Crst Foncier Franco-Canadien.
L'Hon. Narcisse Pérodeau, N. P. ministre sans portefeuille dans le Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

84 succursales dans les Provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ÉTATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shumut Bank. Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris, ALLEMAGNE : Deutsche Bank, AUTRICHE : Kais. Koar., Priv. Oesterreichische Laenderbank, ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser de 25 sous à \$3.00 par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MÉDICAL

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

60 000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ: près de \$ 2 000 000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT À PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste (Caisse Nationale d'Économie) prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé
Inspecteur J.-I. Couture
Inspecteur Alexis Côté